

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 44

présents : 42

pouvoirs : 2

votants : 44

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars à 19 heures 30,  
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Palais des Congrès du Loroux-Bottereau,  
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,  
Date de la convocation : 10 mars 2022

**Présents :** Mmes BRAUD, VIAUD, SALAUD, COURTHIAL, DURAND, CHOBLET, TEIGNE, SECHER, POUPARD-GARDE, MILLIANCOURT, LAGADEC, BRICARD, CHARBONNEAU, PETITEAU, LE POTTIER, CHARRIER, CASCARINO,  
MM BATARD, ROBIN, COIGNET, BOUHIER, ARRAITZ, KEFIFA, EVIN, CREMET, RICHARD, ROUZINEAU, RIVERY, MENARD, AHOULOU, METAIREAU, RINEAU, JOUNIER, OLLIVIER, AGASSE, J. MARCHAIS J.P. MARCHAIS, PROUTZAKOFF, GODINEAU, POUPELIN, PAILLARD, FAVREAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** V. BERTON (pouvoir à JM. JOUNIER), M. , LEGOUT (pouvoir à C. CHARRIER)

**Est nommée secrétaire de séance :** A. DURAND

### Taxe foncière sur les propriétés non bâties : vote des taux 2022

Le produit fiscal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n° D-20170329-12a en date du 29 mars 2017, par laquelle l'assemblée a fixé le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3,96 % pour 2017 et a voté l'intégration fiscale progressive du taux moyen pondéré sur 2 ans ;

Considérant que ce taux a été maintenu chaque année par l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3,96 % pour 2022.

Fait à Vallet, le 16 mars 2022.

La Présidente  
**Christelle BRAUD**



Communauté de communes Sèvre & Loire

Siège intercommunal • Espace Sèvre • 1, place Charles de Gaulle •

Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de sa transmission en  
préfecture le

de son affichage le

Accusé de réception en préfecture  
044-200067866-20220316-D-20220316-21-DE  
Date de réception préfecture : 18/03/2022